

Mme. Marie CHARLE L'AVALLÉE
Soprano
Clinique de l'Oasis
83580 GASSIN
Tel: 06.22.52.74.18.

Je soussigné Marie CHARLE L'AVALLÉE
certifie avoir vu en consultation l'enfant
Margot MIGNOT à la demande de sa mère
Mme GIULI le 10-10-2008

Devant les dénégations de Margot,
j'ai conseillé à sa mère d'en référer à la gendarmerie.

Fait à GASSIN le 15.05.2008.

~~Marie CHARLE L'AVALLÉE~~
elle

LE CERTIFICAT DE MADAME LAVALLÉE DU 15 MAI 2008

Mes réflexions :

« Dénégations de Margaux »

Que pouvait nier Margaux puisque nous n'avions eu connaissance que des baisers sur la bouche, racontés par ses 2 frères et confirmés par elle ?

C'est chez Madame Lavallée que nous avons appris par Margaux que ce qui lui était arrivé était bien plus grave : sexe de Didier Ramage dans sa bouche et sur ou dans son sexe.

J'étais loin de m'attendre à cela ! Je croyais qu'on était arrivé à temps avec les baisers sur la bouche, avant que cela ne prenne d'autres proportions !

Les baisers sur la bouche ont été évoqués à nouveau par les garçons lors de leur audition filmée du 11 octobre 2007 à la gendarmerie de Bandol.

« Je lui ai dit de s'en référer à la gendarmerie »

Pourquoi aller à la gendarmerie s'il ne s'est rien passé ?

Déposer une plainte parce que Margaux aurait nié ce qu'elle aurait avoué ?

Demander une enquête pour RIEN ?

C'est complètement absurde !

Marie-Charles Lavallée aurait-elle subi des pressions pour tenir de tels propos ?

D'autre part avant de porter plainte je ne m'en suis pas tenue aux propos des enfants le dimanche soir au retour de chez leur père.

Je ne voulais pas trop interroger Margaux. Je voulais que les enfants soient entendus par un professionnel, quelqu'un de spécialisé dans l'écoute du langage au sens large des enfants :

comportement, gestes, dessins, jeux, paroles....., pour s'assurer de ce qui aurait pu se passer.

Au bout d'une heure avec les 3 enfants, lorsque Margaux a fini par dire ce qu'avait fait Didier Ramage, Madame Lavallée a dit à Jack Maillard et moi-même :

« C'est clair ! Il ne vous reste plus qu'à porter plainte ! Mais attention ! Encore faut-il tomber sur les bons gendarmes ! »
